

DL221

L2 Lettres Modernes /
Allemand

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Philippe WAHL	Francesco Montorsi		
	Agnès Fontvieille		
Suppléant président.e			
Heike Baldauf-Quilliatre			

DL222

L2 Lettres Modernes /
Portugais

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Philippe WAHL	Francesco Montorsi		
	Agnès Fontvieille		
Suppléant président.e			
Maria Da C Larue Ferreira			

BM221

L2 Humanités
antiquités

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Anne Fraisse	Pascale Brillet		
	Isabelle Boehm		
Suppléant président.e			
Jean Hadas-Lebel			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Francesco Montorsi	Agnès Fontvieille		
	Marine Wisniewski		
Suppléant président.e			
Anne Marie Mortier			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Marine Wisniewski	Laurent Baridon		
	Francesco Montorsi		
Suppléant président.e			
Anne Marie Mortier			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Touriya Tullon	Emilie Lombardero	Delphine Hautois	Eric Lafond
	Maxime Jebar		Bruno Crozat
Suppléant président.e			
Agnès Fontvieille			

BM321

L3 Humanités
antiquités

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Anne Fraisse	Pascale Brillet		
	Isabelle Boehm		
Suppléant président.e			
Stéphane Gioanni			

DA322	L3 Lettres Modernes/Histoire de l'Art
-------	---

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Marine Wisniewski	Laurent Baridon		
	Francesco Montorsi		
Suppléant président.e			
Anne-Marie Mortier			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Agnès Fontvieille Cordani	Edwige Keller		
	Francesco Montorsi		
Suppléant président.e			
Touriya Fili Tullon			

COMMISSION PEDAGOGIQUE — 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Touriya Tullon	Esma Gaudin	Stéphanie Gordon	Eric Lafond
	Delphine Hautois		
Suppléant président.e			
Agnès Fonvieille			

DL321

L3 Lettres Modernes /
Allemand

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Philippe WAHL	Francesco Montorsi		
	Agnès Fontvieille		
Suppléant président.e			
Heike Baldauf-Quilliatre			

DL322

L3 Lettres Modernes /
Portugais

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Philippe WAHL	Francesco Montorsi		
	Agnès Fontvieille		
Suppléant président.e			
Maria Da C Larue Ferreira			

DL323

L3 Lettres
Appliquées/Anglais

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Touriya Tullon	Agnès Fontvieille		Eric Lafond
	Delphine Hautois		
Suppléant président.e			
Baudouin Millet			

DL421

M1 – Lettres
modernes

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Martine BOYER WEINMANN	Michèle CLEMENT		
	Olivier BARA		
Suppléant président.e			
Olivier FERRET			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Philippe WAHL	Lolke Van Der Veen		
	Nathalie Rossi Gensane		
Suppléant président.e			
Denis Vigier			

DL423

M1 – Lettres
modernes INTERN.

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Dominique CARLAT	Agnès FONTVIEILLE		
	Martine BOYER		
	Touriya TULLON		
Suppléant président.e			
Olivier BARA			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Delphine HAUTOIS	Marie-Jeanne ZENETTI		
	Emily LOMBARDERO		
Suppléant président.e			
Martine BOYER WEINMANN			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Marie Jeanne ZENETTI	Touriya TULLON		
	Olivier FERRET		
	Michèle CLEMENT		
	Sarah EL - Matary		
	Marie Pascale HALARY		
Suppléant président.e			
Yannick CHEVALIER			

DL521

M2 – Lettres
modernes

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Martine BOYER WEINMANN	Michèle CLEMENT		
	Olivier BARA		
Suppléant président.e			
Olivier FERRET			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Philippe WAHL	Nathalie Rossi GENSANE		
	Lolke Van Der Veen		
Suppléant président.e			
Denis Vigier			

DL523

M2 – Lettres
modernes INTERN.

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Dominique CARLAT	Agnès FONTVIEILLE		
	Martine BOYER		
	Touriya TULLON		
Suppléant président.e			
Olivier BARA			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n°2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Delphine Hautois	Martine Boyer Weinmann	Marie-Jeanne Zenetti	
	Philippe Selosse		
Suppléant président.e			
Denis Vigier			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

Président.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Laurent SUSINI - PR	Olivier BARA - PR	Catherine NICOLAS - MCF	Marjorie MERCEUX
	Daniel VALLAT - MCF	Fabrice CARNET – formateur associé	
Suppléant président.e			
Michèle CLEMENT - PR			

COMMISSION PEDAGOGIQUE – 2021-2022

Arrêté n° 2021-13

LES LA MASTER 2 MEEF Lettres			
Président	Au moins 2 Enseignants chercheurs de la formation concernée (indiquer le statut)	Autres enseignants chercheurs et/ou Invités-es intervenants-es extérieurs-es (indiquer le statut)	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : <u>si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement</u> Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Laurent SUSINI - PR	Olivier BARA - PR	Catherine NICOLAS – MCF	Marjorie MERCIEUX
	Daniel VALLAT – MCF	Fabrice CARNET – formateur associé	
Président suppléant			
Michèle CLÉMENT (PR)			